

Création d'un conseil consultatif du bien-être animal

Un conseil consultatif du bien-être animal (BEA) a été récemment créé à la commune de Dinant. Celui-ci a pour missions entre autres de sensibiliser et informer les citoyens sur les besoins fondamentaux des animaux, de lutter contre la maltraitance animale, de favoriser la concertation et la collaboration entre tous les acteurs concernés par la thématique du bien-être animal, de permettre à ses membres de suggérer et de proposer aux autorités communales toute initiative susceptible de favoriser le respect du bien-être des animaux, ...

Pour plus d'informations sur ce conseil consultatif, n'hésitez pas à envoyer un mail à bien-etre.animal@dinant.be ou à téléphoner à Christophe GOFFIN 082/404.815

Pour respecter l'Arrêté Ministériel relatif au BEA, deux citoyens désignés après un appel à candidature général doivent rejoindre le conseil consultatif du bien-être animal. De ce fait, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à faire acte de candidature via le formulaire ci-dessous :

FORMULAIRE DE CANDIDATURE « CONSEIL CONSULTATIF DU BIEN-ÊTRE ANIMAL »

Je soussigné(e) Monsieur / Madame / Mademoiselle

Nom et prénom(s).....

Date de naissance :Registre National :.....

Courriel :@.....Tél :.....

Adresse

Motivations à la candidature :

.....
.....
.....

Fait à Dinant le

Lu et approuvé

Ce formulaire est à renvoyer par mail ou par courrier au Service Bien-Être Animal :

- bien-etre.animal@dinant.be
- Service BEA, Hotel de Ville, Rue Grande, 112 à 5500 Dinant.